

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La ministre chargée des Transports  
Après du ministre d'État

Paris, le 27 FEV. 2019

Référence : CP/A18032817-D19002922  
Vos réf. : votre courrier du 4 décembre 2018

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu m'interroger au sujet des aménagements prévus sur l'itinéraire de la route nationale (RN) 116 ainsi que sur le plan de désenclavement s'inscrivant dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités.

Comme vous le rappelez, la RN116 a fait l'objet d'un projet de mise à 2x2 voies entre Ille-sur-Têt et Prades. Ces travaux ont été déclarés d'utilité publique en 2008. Lors du comité de suivi de la RN116 du 16 octobre 2017 à Prades, M. Philippe VIGNES, préfet des Pyrénées-Orientales, a annoncé la décision de ne pas proroger le décret déclarant d'utilité publique les travaux, en raison d'un surcoût important dû à une sous-estimation de la complexité technique du projet.

Pour autant, l'aménagement de la RN116 revêt des enjeux forts en termes de désenclavement du territoire, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors de ma venue à Prades dans le cadre des Assises nationales de la mobilité, en novembre 2017.

Il a donc été décidé d'examiner la possibilité d'un aménagement sur place de la RN116, en faisant porter l'étude sur l'ensemble du linéaire entre Ille-sur-Têt et la frontière andorrane. Dans ce cadre, il a été commandé au préfet de région une étude d'itinéraire, dont l'objectif est d'identifier les besoins réels en matière de mobilité, afin de dégager des priorités d'aménagement en cohérence avec les crédits qui pourraient raisonnablement être mobilisés. Les opérations identifiées dans cette étude permettent de traiter les problématiques liées aux enjeux de sécurité et de nuisance pour les usagers de la route ainsi que pour les riverains. Compte tenu de la nature différente des enjeux entre Ille-sur-Têt et Prades, d'une part, et entre Prades et Bourg-Madame, d'autre part, les études ont été menées distinctement.

Ces aménagements viendront s'ajouter aux deux opérations récemment inaugurées que sont la déviation de Joncet et la sécurisation du giratoire de Gibraltar, à Prades, opérations financées très majoritairement par l'État et mises en service en 2018.

.../...

Monsieur François CALVET  
Sénateur des Pyrénées-Orientales  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

Sur le secteur Ille-sur-Têt - Prades, un projet de déviation de la commune de Marquixanes, dernière agglomération traversée par la RN116, entre Perpignan et Prades, a fait l'objet d'études spécifiques. La concertation menée début 2017 a permis de présenter les différentes variantes au public et de faire émerger une variante préférentielle estimée, selon les dernières estimations, à environ 26 M€ (valeur juin 2017). Les études préalables à la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux sont en passe d'être terminées et la consultation des services de l'État et des collectivités locales sera lancée dans les semaines à venir. L'enquête publique préalable à la DUP aura lieu dans le courant de l'année 2019.

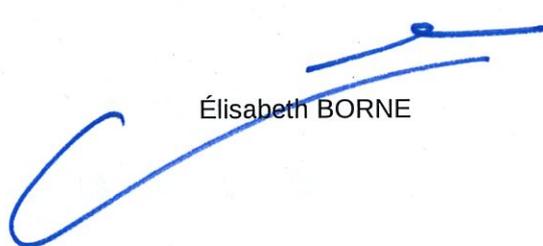
Sur le reste de l'itinéraire Ille-sur-Têt - Prades, l'objectif ciblé est l'augmentation du niveau de service de l'infrastructure pour accompagner, dans les meilleures conditions, l'écoulement du trafic relativement dense. Un ensemble d'aménagements a été identifié comprenant la dénivellation du passage à niveau de Bouleternère, du carrefour d'El Moli et du carrefour de la route départementale (RD) 13E dans la section de Vinça, l'amélioration de divers carrefours ainsi que la création de plusieurs crèneaux de dépassement. Le coût total de ces aménagements est estimé à environ 30 M€.

La section entre Prades et la frontière andorrane traverse un milieu montagneux plus contraint, avec un trafic plus faible que sur la section précédemment déclarée d'utilité publique. L'étude d'itinéraire a permis d'identifier deux problèmes majeurs : le manque de zone de dépassement et des difficultés en traversée d'agglomérations. Ainsi, les aménagements identifiés concernent le traitement de la traversée des communes de Saillagousse, de Ria et de Villefranche-de-Conflent et le traitement de deux carrefours.

Les réflexions sur cet axe structurant du département se poursuivent. La phase d'étude en cours va permettre d'affiner l'opportunité ainsi que la faisabilité des aménagements projetés. Une concertation sera menée très prochainement afin de présenter et d'échanger avec le grand public sur le projet retenu.

Je tiens à vous confirmer que la RN116 fait partie des axes éligibles au plan de désenclavement porté par le Gouvernement dans le cadre des CPER pour traduire l'un des objectifs de la stratégie d'investissement de l'État affichés dans le projet de loi d'orientation des mobilités, à savoir l'amélioration de la desserte des villes moyennes et des territoires ruraux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes meilleures salutations.



Élisabeth BORNE